



Poste non donne car j ai repondu a une lettre d avertissement

Par **vendeennedu85**, le **17/12/2008** à **11:18**

Bonjour,rnrnJ'aimerais juste savoir si c'est défendable ou pas. Je suis en CDI depuis mars 2008 dans une entreprise. Il y a 2 semaines, j'ai reçu une lettre d'avertissement qui me paraissait injustifié. Du coup, suite à un coup de téléphone que j'ai passé à l'inspection du travail, on m'a dit que cette lettre était effectivement contestable et je lui ai donc envoyé une réponse en Lettre AR en expliquant ma version des faits tout en lui précisant habilement à la fin que j'espérais que cette lettre ne changerait pas leur avis concernant le poste de responsable qu'il me promettait juste avant ma réponse. Suite à la réception de ma réponse, ils sont allé passer une annonce à l'ANPE pour recruter un responsable (c'est à dire le poste qu'il m'avait promis depuis le début et pour lequel j'avais démissionné de l'ancien). Je leur ai donc demandé ce matin pourquoi je n'avais pas eu le droit au poste et on m'a répondu que c'était à cause de mes capacités or il y a une semaine, mes capacités étaient selon eux suffisantes pour me donner ce poste. Je ne sais vraiment pas quoi faire. Comme je n'ai aucune preuve de ce que j'avance, c'est sa parole contre la mienne. Je tiens à préciser que depuis cette fameuse lettre, on me donne de moins en moins de chose à faire. Cordialement